

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 01 décembre 2022
Délibération n° 2022 - 30

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 11
Représentés : 2

Votes :

Pour : 12
Contre : 0
Absentions : 1

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 25 novembre 2022 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : vendredi 25 novembre 2022

Présents : Thierry AILLAUD, Pierre AMALOU, Alain FOURNIER, Vincent BOUBAL, Séverine RAMON, Jean Michel CLAREY, Claudie BERARD, Bernard TREMOULET, Florence LAUSSEL, Catherine DUSCHA, Valérie GROS

Absents :

Absents excusés : Gaëlle ROUX-MENON, Yves LEBORGNE

Pouvoirs : Gaëlle ROUX-MENON à Catherine DUSCHA, Yves LEBORGNE à Claudie BERARD

Secrétaire de séance : Florence LAUSSEL

COUPE DE BOIS

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 03/11/2022 pour l'exercice 2023, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Avec 12 pour et 1 abstention des membres présents et représentés :

- **arrête** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2023, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement	Année prévue de l'Aménagement
12	Taillis simple	135 m3	2.10 ha	oui	2022
13	Taillis simple	270 m3	4.20	oui	2021

- **décide** que cette coupe sera mise en vente sur pied par appel d'offres, sur soumission cachetée par les soins de l'Office Nationale des Forêts.
- **donne pouvoir** à Monsieur Le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 3.

Fait à ARGELLIERS, le 01/12/2022
 Acte rendu exécutoire
 Après envoi en préfecture le
 Après affichage le 05/12/2022

La secrétaire
 Florence LAUSSEL



Le Maire
 Pierre AMALOU

